

37^e SESSION

CG37(2019)12
28 octobre 2019

**Questions écrites de membres du Congrès
pour réponse orale de :**

**M. Sergei BYSTREVSII, Vice-ministre de la Justice de la
Fédération de Russie**

1. M. Atte KALEVA, Finlande (L, PPE/CCE)

Monsieur le Vice-Ministre,

Merci d'avoir accepté de participer à cette session. Le rapport identifie plusieurs problèmes concernant la mise en œuvre de la Charte en Fédération de Russie et contient une série de recommandations, destinées aux autorités russes, dont le but est d'accroître le niveau de conformité avec la Charte.

Les autorités russes accepteraient-elles d'avoir un dialogue de post-monitoring avec le Congrès, dans une perspective d'examen de mi-parcours, afin de mettre en place ces recommandations ?

2. M. Harald BERGMANN, Pays-Bas (L, GILD)

Monsieur le Vice-Ministre,

Merci d'avoir pris la parole devant le Congrès aujourd'hui. Il est apparu dans le rapport que les autorités russes sont réticentes à signer et ratifier le Protocole Additionnel sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales.

Cependant, la situation en Russie semble conforme aux dispositions du Protocole. Il m'est donc difficile de comprendre les raisons d'une telle réticence. Par conséquent, je soutiens les recommandations des rapporteurs qui enjoignent la Russie à signer et ratifier le Protocole.

En tant que Ministre adjoint de la Justice, pouvez-vous m'expliquer cette réticence et nous dire si vous allez soutenir la mise en œuvre des recommandations du Congrès ?

3. Mme Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM, Autriche (L, SOC)

Monsieur le Vice-Ministre,

Les dernières élections locales en Fédération de Russie ont mis en lumière les problèmes de l'inscription des électeurs et ont suscités des protestations, en particulier à Moscou, contre l'exclusion des candidats d'opposition.

Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe s'est également déclaré préoccupé par la situation pré-électorale à Moscou. Il a appelé à la garantie d'élections libres et équitables et au respect des normes européennes dans le processus électoral en Russie.

Des mesures législatives ont-elles été prises récemment en Fédération de Russie pour garantir l'égalité des chances des candidats aux élections afin d'éviter que des problèmes similaires ne se reproduisent lors des prochaines élections locales ?

4. M. Piero FASSINO, Italie (L, SOC)

Monsieur le Vice-Ministre,

Les récentes élections locales en Russie ont été caractérisées par des manifestations, des contestations et des protestations réprimées par les forces de police.

Dans de nombreux cas, des candidats représentant des partis d'opposition ont signalé des violations de leurs droits électoraux.

Monsieur le Ministre, comment les autorités russes entendent-elles garantir le respect des règles et des droits électoraux conformément aux normes fixées par le Conseil de l'Europe?

5. M. Günther BERGMANN, Allemagne (R, PPE/CCE)

Monsieur le Vice-Ministre,

Les élections locales tenues en Russie en septembre ont montré que l'approbation du parti au pouvoir "Russie unie" est généralement en baisse. C'est particulièrement le cas à Moscou. Le gouvernement russe répondra-t-il au souhait des électeurs d'instaurer davantage de démocratie municipale par le biais de véritables droits de contrôle parlementaire et de débats plus animés au parlement et accepter de freiner les actions arbitraires du gouvernement municipal.

6. M. Alexander ERIN, Fédération de Russie (Délégué jeune)

Monsieur le Vice-Ministre,

Roger Hart, universitaire spécialiste des droits de l'enfant, estime que la participation est un droit fondamental du citoyen, parce qu'elle offre la possibilité d'apprendre ce que signifie être citoyen. Selon moi, les jeunes ont le droit et devraient avoir la possibilité de donner leur avis lorsque les décisions qui les concernent sont prises au niveau local et régional. Il importe également qu'ils bénéficient d'un soutien et d'un espace pour prendre part à tous les types d'activités et d'actions. Bien entendu, le fait que les jeunes soient titulaires d'un droit n'est d'aucune utilité s'ils n'ont pas la possibilité de l'exercer et s'ils ne bénéficient d'aucun soutien et ne disposent pas des connaissances nécessaires à cet exercice.

Mais le fait de permettre aux jeunes de participer à la vie de leur collectivité ne signifie pas seulement leur permettre d'avoir leur mot à dire. Cela suppose également d'aider les jeunes à faire l'expérience des possibilités et des difficultés de cette participation et à prendre part à la vie de la collectivité. Si l'on souhaite que la participation des jeunes soit réelle et constructive, il faut non seulement que les jeunes eux-mêmes s'engagent, mais également que l'ensemble des autres parties prenantes fassent preuve d'un engagement résolu et durable, en particulier les pouvoirs locaux et régionaux, qui représentent les autorités les plus proches des jeunes.

Les pouvoirs locaux et régionaux de la Fédération de Russie mettent en œuvre les recommandations de la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale et les Résolutions 414, 386, 319 et 259 du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Nous disposons de services communaux et régionaux de la jeunesse qui lancent des projets de jeunesse et soutiennent les centres de jeunesse, les ONG et les associations. La région de Novosibirsk a ainsi élaboré une stratégie de politique de jeunesse. Elle définit les objectifs, les priorités, les instruments, les critères d'évaluation à long terme et les paramètres des investissements de la politique de jeunesse, en tenant compte des besoins de la jeunesse.

Je pense néanmoins que nous devons agir davantage.

Il existe un modèle de pointe du partenariat entre jeunes et adultes. Je veux parler du système de cogestion du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse. Il permet aux ONG de jeunesse et aux gouvernements d'avoir à parts égales leur mot à dire dans la prise de décision, le choix de la politique à suivre et l'aide financière des organes dirigeants du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe. Mais ce système n'a pas été élaboré pour fonctionner uniquement au niveau paneuropéen ; il existe d'excellents exemples de sa mise en œuvre à l'échelon local et régional. Ce modèle permet aux autorités de réunir les compétences et les talents des jeunes et l'expérience et la sagesse des adultes. Il assure également à chaque participant que sa contribution sera reconnue et appréciée, ce qui incite les partenaires à entreprendre davantage d'initiatives et de projets.

Comment la jeune génération russe et moi-même pouvons-nous aider les pouvoirs locaux et régionaux de la Fédération de Russie à mettre en œuvre le système de cogestion du Conseil de

l'Europe au niveau national, afin de modifier de manière positive la vie des jeunes et d'édifier une meilleure société démocratique ? Par ailleurs, la ville de Novossibirsk, dont je viens, sera la première à prendre cette initiative si son maire est prêt à la soutenir.